

—

P.P.M.S

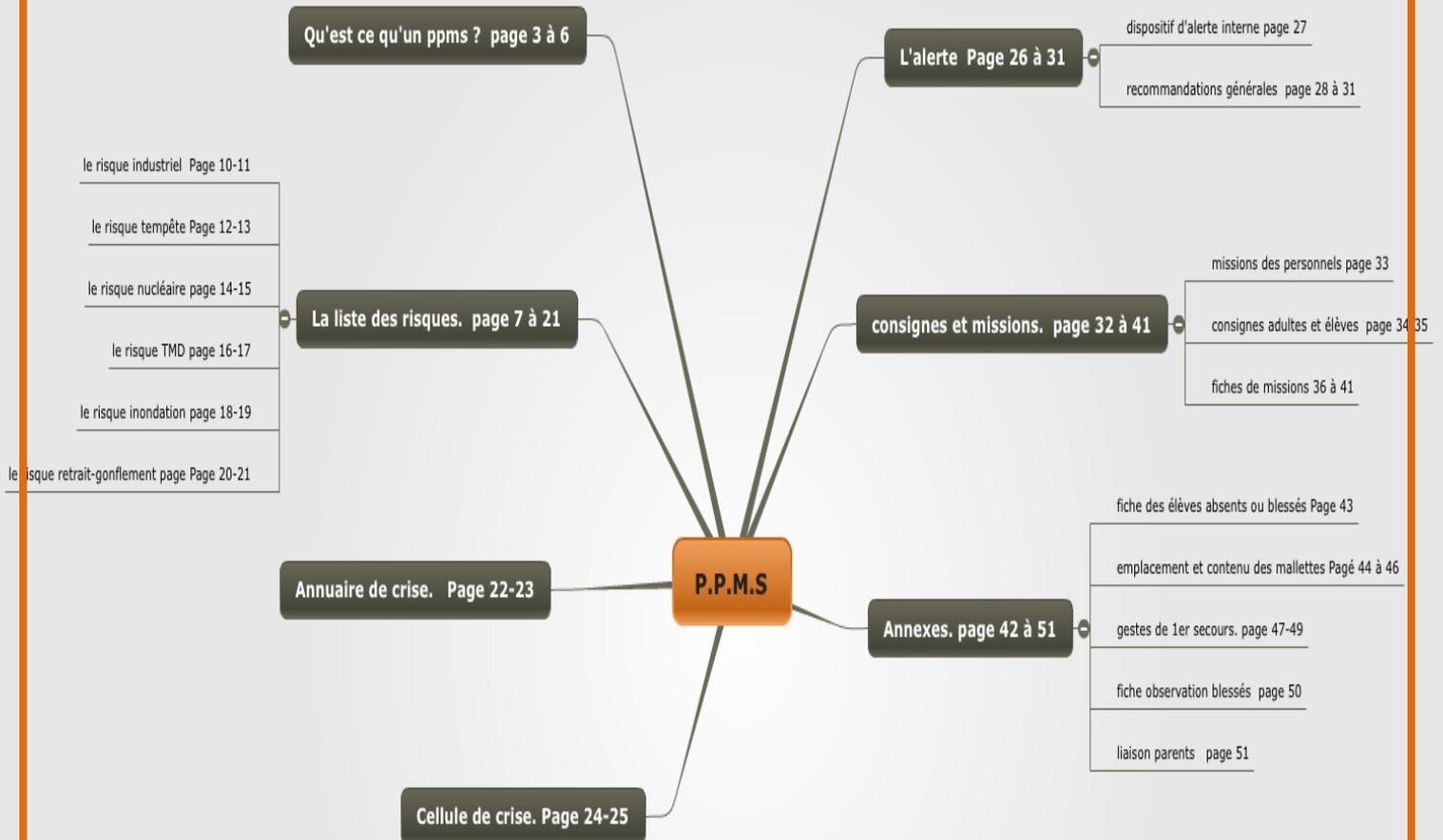
Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs

—

Collège Emile Combes

☎ standard : 0556249495
☎ portable : 0624582104
FAX : 0556901880
Courriel : ce.0332746f@ac-bordeaux.fr

SOMMAIRE



An abstract graphic consisting of several overlapping, semi-transparent shapes. The top-left and bottom-right areas are filled with a vibrant orange color, while the central and bottom-left areas are filled with a dark grey color. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement. The overall composition is dynamic and modern.

P.P.M.S ?

■ Pourquoi un PPMS ?

- Un accident majeur peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée les intervenants "locaux" étant eux-mêmes victimes ou à dépassés par les demandes ...).
- Pour que les établissements scolaires confrontés à un tel événement soient préparés à la "gestion de crise", le ministère chargé de l'Éducation nationale a publié le 30 mai 2002 un BO EN Hors-Série n° 3 relatif à la mise en œuvre de "plans particuliers de mise en sûreté" face à un accident majeur.

■ Quel est l'objectif d'un PPMS ?

- Être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur :
 - à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
 - à appliquer les directives des autorités.

■ Pourquoi un plan "particulier" ?

- Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire. Il prend donc en compte :
 - **Les risques majeurs liés à son environnement.**
 - **Ses composantes** (effectifs, qualité du bâti...).
 - **la prise en charge particulière des élèves et personnels** lors des activités " extra-muros " (EPS par exemple), les activités péri-éducatives, publics à besoins spécifiques (handicapés, P.A.I.).

■ A quelles questions doit répondre un PPMS ?

Il doit répondre à 6 questions :

1 - Quand déclencher l'alerte et activer le PPMS ?

Dès l'audition du Signal National d'Alerte ou sur demande des autorités (appel téléphonique ou message vocal diffusé par véhicule sono) mais aussi à l'initiative du directeur ou chef d'établissement si celui-ci est le premier témoin d'un événement de proximité pouvant avoir une incidence majeure.

2 - Comment déclencher l'alerte ?

L'établissement doit définir son mode interne d'alerte accident majeur : le signal enjoignant la mise à l'abri doit être distinct de celui ordonnant l'évacuation donc de l'alarme incendie.

3 - Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?

Outre la consigne d'écouter la radio, sont définies des consignes à appliquer tant par les personnes dites ressources que par les autres membres du personnel et les élèves.

4 - Où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ?

Selon la nature de l'aléa, la configuration et l'environnement de l'établissement, un ou des lieux de mise en sûreté internes (mise à l'abri) ou externes (évacuation) doivent être sélectionnés, en liaison avec le propriétaire des locaux, en tenant compte d'un certain nombre de critères.

5 - Comment gérer la communication avec l'extérieur ?

Le directeur ou le chef d'établissement, aidé des personnes ressources, assure la communication avec les autorités (mairie, préfecture, IA, rectorat), les secours, les familles et la presse (en conformité avec les instructions du préfet et des autorités hiérarchiques).

6 - Quels documents et ressources sont indispensables lors de l'activation du plan ?

La liste des personnes ressources et le détail de leurs missions lors de la gestion de crise.

Les plans renseignés de l'établissement : accès, entrées, sorties, locaux ou lieux de regroupement choisis avec les itinéraires d'accès et d'évacuation.

La liste des effectifs (élèves et personnels) pour repérer les manquants à l'appel.

L'annuaire téléphonique de crise.

Les malles PPMS (radio avec piles, ruban adhésif...), trousse de 1ère urgence..., documents (tableaux d'effectifs vierges, conduites à tenir en 1ère urgence, fiches individuelles d'observation).

■ Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

• La notion de « risque » est souvent confondue avec celle de « danger »

- Le danger est un concept qualitatif et descriptif.

Le danger est la « potentialité » d'un système à produire un ou plusieurs événements non souhaités. Les flux de danger (quantité de matière, d'énergie) partent d'un système source de danger (par exemple un fleuve) et sont susceptibles de produire directement un ou plusieurs dommages sur le système cible (par exemple les habitations). Le champ de danger correspond à l'environnement actif (par exemple le vent, les intempéries) susceptible d'influencer les systèmes sources et cibles ainsi que le flux de danger.

- Le risque, quant à lui, correspond à la quantification du danger.

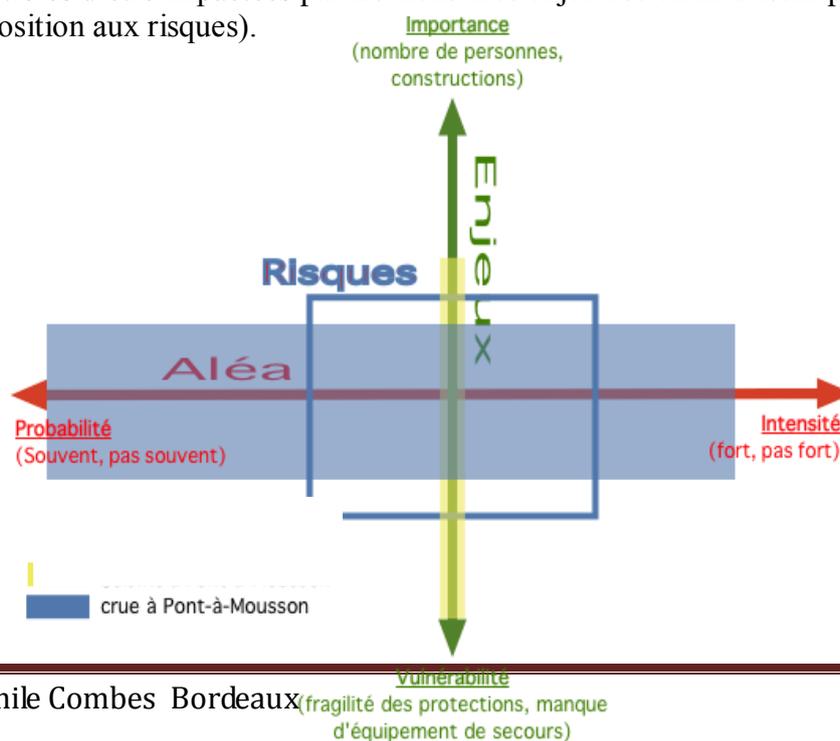
Il peut ainsi être estimé à l'aide de deux critères : l'occurrence et la gravité. L'occurrence correspond à la probabilité ou la fréquence d'apparition d'un phénomène dangereux. La gravité correspond à l'ampleur des conséquences sur les populations, les biens et les écosystèmes. Ainsi, il existe des risques courants définis par une occurrence importante et une gravité faible, et des risques particuliers, définis par une occurrence faible et une gravité importante.

- Ces derniers, inacceptables par les populations, correspondent aux risques majeurs.

De ce fait, une inondation se produisant dans les quartiers de Bordeaux est la manifestation d'un risque majeur car de nombreuses vies et de nombreux biens peuvent être menacés. Par contre, un risque de séisme se produisant dans un désert, dénué d'enjeux humain ou matériel, ne sera pas considéré comme un risque majeur. Il est ainsi possible de résumer et de simplifier ces principes fondamentaux de la protection civile, en apportant la définition suivante :

• Le risque est la confrontation entre un aléa et des enjeux

- L'aléa est défini comme un événement potentiellement dangereux caractérisé par sa probabilité d'occurrence et son intensité, c'est-à-dire l'ampleur de la manifestation du phénomène (hauteur d'une crue par exemple).
- Les enjeux correspondent aux populations, aux biens, aux écosystèmes, c'est-à-dire toutes les cibles susceptibles d'être impactées par les aléas. Les enjeux se caractérisent par leur vulnérabilité (degré d'exposition aux risques).



■ Qu'entend-on par risque majeur ?

• Pour fixer les idées, une échelle de gravité des dommages a été produite par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Ce tableau permet de classer les événements naturels en six classes, depuis l'incident jusqu'à la catastrophe majeure.



Classe	Dommages humains		Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

■ Quels sont les différents types de risques majeurs ?

9 risques naturels principaux sont prévisibles	4 risques technologiques, d'origine anthropique
les inondations	le risque nucléaire
les séismes	le risque industriel
les éruptions volcaniques,	le risque de transport de matières dangereuses
les mouvements de terrain	le risque de rupture de barrage
les avalanches	
les feux de forêt	
les cyclones	
les tempêtes	
les tornades	



Les risques

La liste des risques est établie dans le cadre du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Dans sa dernière version, il comprend les risques identifiés suivants pour Bordeaux :

- Accident industriel**
- Tempête**
- Risque nucléaire**
- Transport de matières dangereuses (TMD)**
- retrait-gonflement**

Pour l'ensemble de la Gironde :

RISQUE	INONDATIONS	FEUX DE FORET	EBOULEMENT	EFFONDREMENT	PHÉNOMÈNES LITTORAUX	RETRAIT-GONFLEMENT	INDUSTRIEL	NUCLÉAIRE	RUPTURE DE BARRAGE
TOTAL	229	159	55	113	13	176	13	17	83

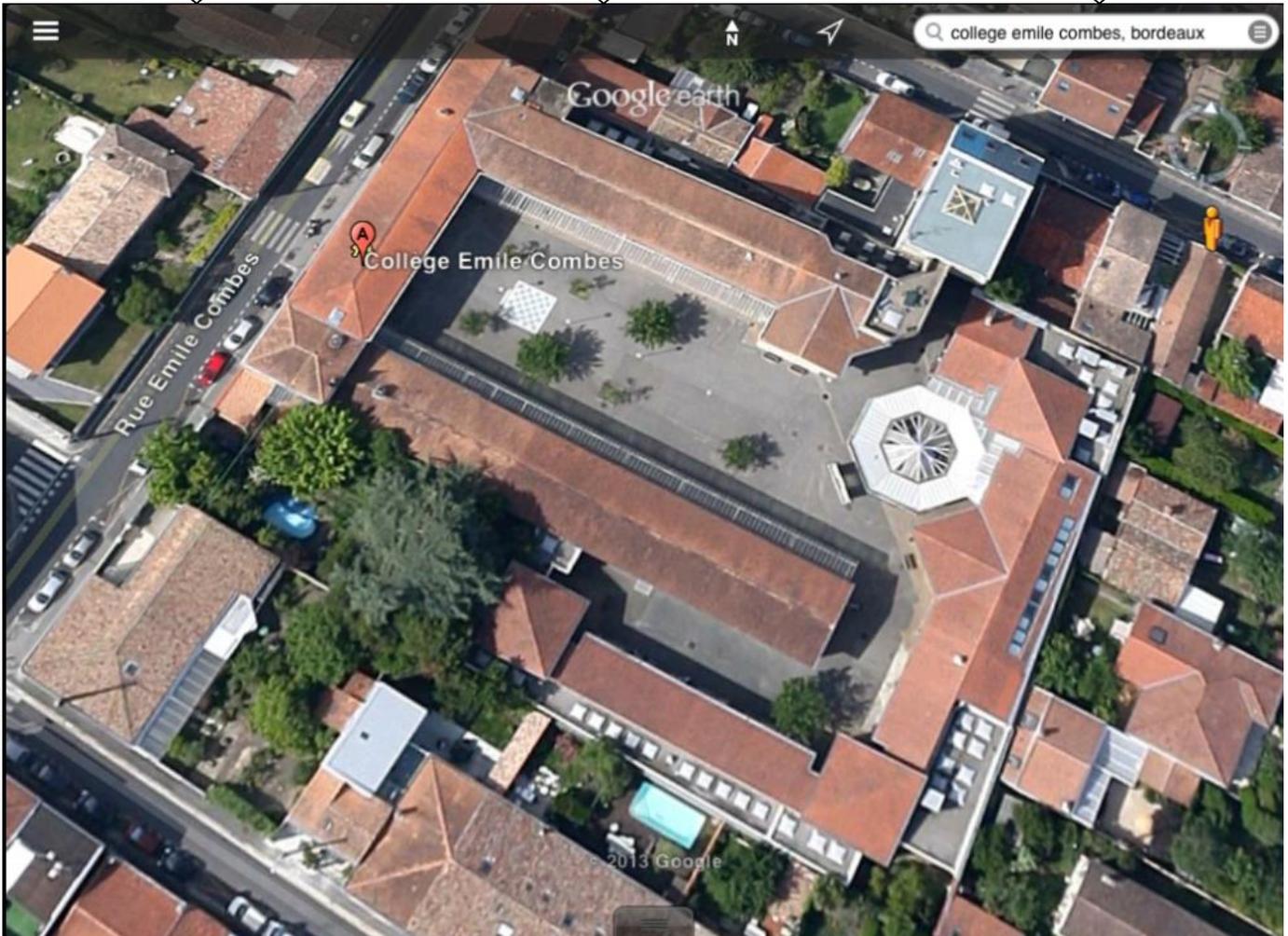
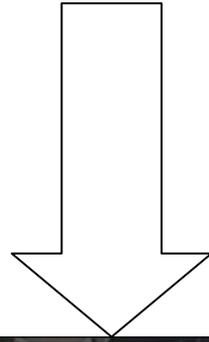
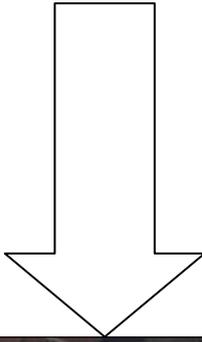
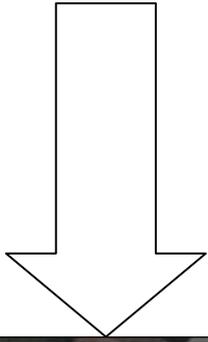
456 communes de Gironde sur 542 comportent au moins 1 risque naturel ou technologique majeur, hormis les risques de "tempête" et de "transports routiers de matières dangereuses" qui peuvent concerner l'ensemble du département.

COMMUNES	INONDATION	FEUX DE FORET	EBOULEMENT	EFFONDREMENT	PHÉNOMÈNES LITTORAUX	RETRAIT-GONFLEMENT	INDUSTRIEL	NUCLÉAIRE	RUPTURE DE BARRAGE	NOMBRE DE RISQUES
BLÉSIGNAC										1
BOMMES										2
BONNETAN										2
BONZAC										3
BORDEAUX										3
BOSSUGAN										0
BOULIAC										3
BOURDELLES										2
BOURG										4
BOURIDEYS										1
BOUSCAT (LE)										2
BRACH										1

RISQUE INDUSTRIEL

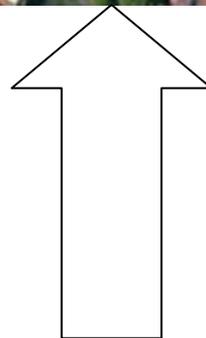
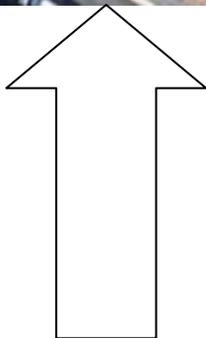
TEMPETES

RETRAIT-GONFLEMENT



RISQUE NUCLEAIRE

TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



1- LE RISQUE INDUSTRIEL

• Le risque industriel majeur peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes.

■ 52 sites industriels en Gironde dont 24 soumis à la réglementation SEVESO

La majorité de ces sites industriels est située sur l'agglomération bordelaise, principalement sur la presqu'île d'Ambès. Ces installations manient le caoutchouc, les explosifs, les engrais et autres produits chimiques. 14 sont classés SEVESO seuil haut et 10 SEVESO seuil bas).

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE				
Ambarès et Lagrave	1	CASCO INDUSTRIE ▲	11 488	327
Ambès	7	COBOGAL ▲	2 853	99
		EKA CHIMIE ▲		
		EPG ▲		
		HYDRO AGRI ▲		
		TPB ▲		
		BERNARD LUCIEN & Cie ▼		
Bayon	1	DPA ▼	757	133
Artigues près Bordeaux	1	SOBODEC ▼	6 142	835
Bassens	5	DPA ▲	7 018	683
		SEREX AGRI ▲		
		MICHELIN ▲		
		GEMA DOCKS SOGEMA ▼		
		LINDE SA ▼		
Blanquefort	3	BARDINET ▼	14 734	437
		COM GAZ ▼		
		FORD ▼		
Bordeaux	1	SOFERTI ▲	218 948	4 436
Cérons	1	APPROV. Des 2 RIVES ▼	1 363	174
Izon	1	EURALIS AGRO VIGNE ▼	4 028	258
Pauillac	1	SHELL ▲	5 404	238
Saint Médard en Jalles	2	CELERG ▲	25 938	304
		SNPE ▲		
Sainte Hélène	1	SNPE ▲	1 796	14
Villenave d'Ornon	1	GAZECHIM ▼	27 846	1 310

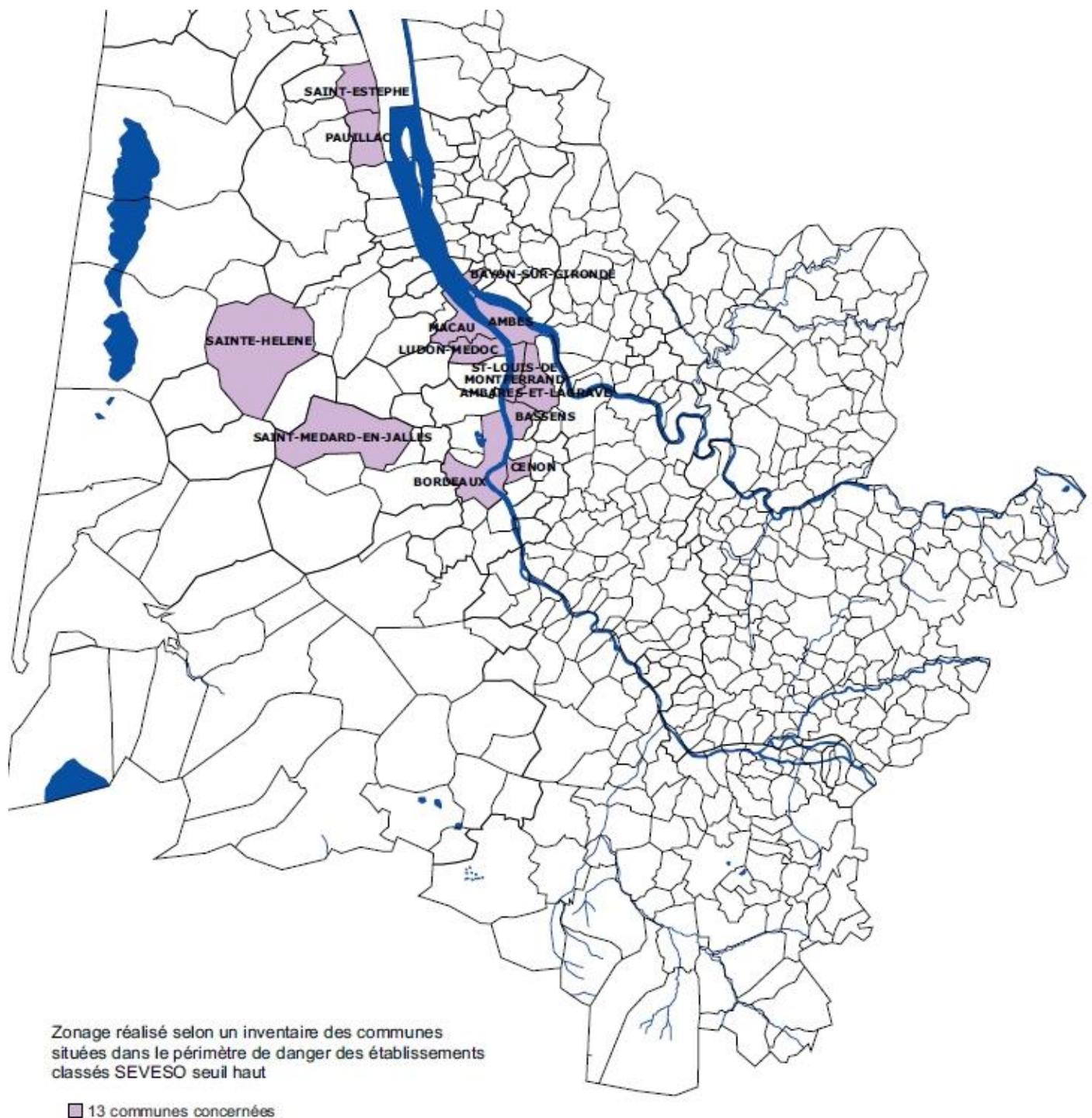
* La population et la densité sont celles de la commune d'implantation. De ce fait, pour les communes « isolées » ces chiffres ont une pertinence certaine ; pour les communes incluses dans une agglomération plus vaste, ils sont à relativiser.

Sources : DRIRE, INSEE Aquitaine

▲ Sites Seveso seuil haut ▼ Sites Seveso seuil bas

La pointe d'Ambès conjugue une atmosphère de bout du monde crusoésque et une réalité industrielle qui en fait le secteur le plus dangereux de la Gironde (6 entreprises SEVESO II)





■ La typologie des risques industriels

Les risques industriels peuvent se caractériser, suivant leurs manifestations :

- **l'incendie** inflammation d'un produit au contact d'autres produits ou d'une source de chaleur, =des flux thermiques importants ;
- **l'explosion** = production d'un flux mécanique, se propage (déflagration ou de détonation)
- **les effets induits par la dispersion de substances toxiques** : dysfonctionnement ou lésions de l'organisme. Les voies de pénétrations = inhalation, le contact cutané ou oculaire et l'ingestion ;
- **la pollution des écosystèmes** : déversement incontrôlé dans le milieu naturel substances toxiques.

2 LES TEMPETES

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques (variations de pression atmosphérique et de vent) qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes. Ces phénomènes, qui se créent à des latitudes extra-tropicales, s'accompagnent de vents violents (vitesses très élevées : supérieures à 90 km/h pouvant parfois dépasser les 200 km/h).

L'ensemble du département girondin est bien concerné par le risque tempête d'autant que le département présente une longue façade maritime. De plus la configuration en « entonnoir » de l'estuaire de la Gironde, renforce l'onde de surcote, ce qui explique que l'on observe des phénomènes plus importants à Bordeaux qu'au Verdon.

LA NAISSANCE D'UNE TEMPÊTE

Ce schéma décrit le milieu nécessaire à la formation et à la croissance des dépressions, dans un cadre simplifié. Le premier élément est la présence du courant-jet qui est un tube de vent fort. Le courant-jet n'agit pas sur la situation en tant que tel (sauf à ses extrémités), il symbolise et marque la présence d'un réservoir d'énergie potentielle thermique qu'un moteur atmosphérique pourrait convertir en vent, en tempête.

La notion de **rail des dépressions**, le long duquel prennent naissance et évoluent les tempêtes, est récente. Elle est appelée à remplacer, en le précisant, le concept de front polaire. De ce fait, la naissance d'une tempête peut se réaliser de la façon suivante :

Existence d'un contraste thermique horizontal sur l'épaisseur de la troposphère (8 à 9 km), lié notamment au courant-jet (jet-stream) : ce contraste constitue une énergie potentiellement convertible en vent par un « moteur atmosphérique » [schéma 1].

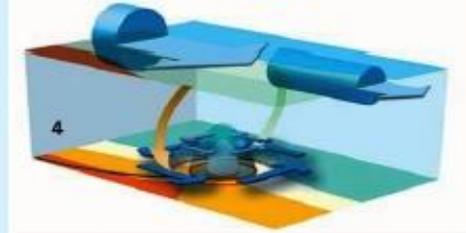
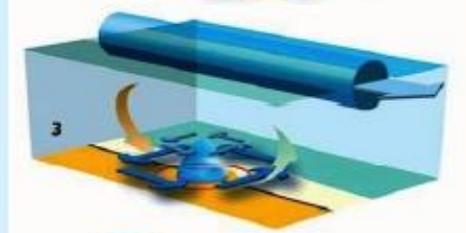
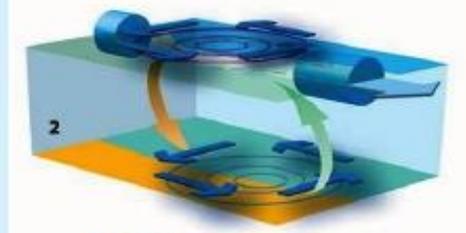
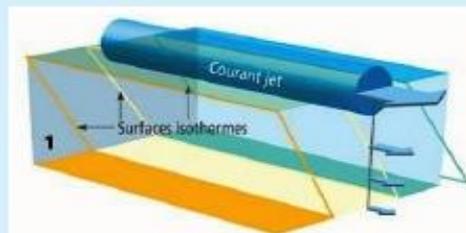
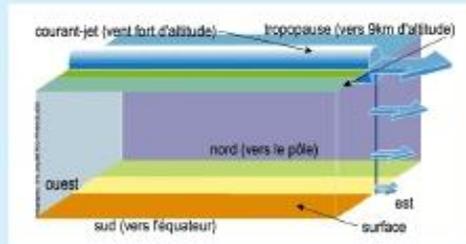
Existence de deux petits tourbillons dans le rail, l'un en surface et l'autre en altitude, situés de façon légèrement décalée dans l'espace l'un par rapport à l'autre : cette configuration favorise la croissance de la tempête avec une « fabrication » de vent. L'énergie thermique associée au courant-jet est également transformée en vent, au moyen de circulations d'air verticales [schéma 2].

Progression vers l'est du système dépressionnaire par interaction avec le courant-jet, d'autant plus rapidement que celui-ci est fort [schéma 3].

Explosion de la dépression en tempête, au bout du Rail : la dépression se vide de son air, la pression baisse brutalement, le vent accélère avec force [schéma 4].

Formation de petits « courant-jets » à un ou deux kilomètres du sol, à l'origine de la formation de nouvelles structures : les fronts atmosphériques, au sein desquels se concentrent les effets des dépressions (vents les plus forts, maximum de pluie, etc.).

Peu après l'explosion, la progression vers l'est est terminée, la structure se simplifie. C'est la fin de la tempête.



source : Météo France

Les deux tempêtes successives des 26 et 27 décembre 1999 (Lothar et Martin) ont fait plusieurs victimes et occasionné de graves dommages sur la majeure partie du territoire national et en Gironde :

- 3 victimes décédées, 36 blessés graves et 2 299 personnes secourues ;
- de nombreuses habitations inondées en bordure d'estuaire et des digues endommagées ;
- 400 000 foyers privés d'électricité (arbres abattus sur les lignes et pylônes détruits), dont plusieurs établissements sensibles (maisons de retraite) – le rétablissement complet de l'alimentation n'a pu intervenir que 20 jours après ;
- 60 000 foyers sans téléphone – le retour à la normale s'est opéré 25 jours après ;
- 111 000 habitations privées d'eau potable, conduisant les autorités à distribuer 400 000 bouteilles par jour et à installer 390 citernes ;
- les réseaux routiers (surtout en Médoc et Haute Lande) et ferroviaire (y compris lignes TGV) fortement perturbés ;
- 30 % (18 millions de m³) de la forêt abîmée (la sylviculture est un secteur majeur de l'économie locale) nécessitant l'intervention des forces armées (jusqu'en mars) pour dégager plus de 3 400 km de pistes forestières.

AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES PARTICULIÈREMENT IMPORTANTS EN GIRONDE

À noter que deux autres phénomènes météorologiques peuvent être observés dans le département :

Les phénomènes orageux sont coutumiers dans tout le Sud-Ouest de la France. Il arrive en effet fréquemment qu'une masse d'air polaire descende et se stabilise aux environs du Portugal, c'est le phénomène dit de « goutte froide ». La confrontation de cette masse d'air avec l'air chaud continental engendre une situation propice aux déclenchements d'orages. Les départements français, dont la Gironde, situés à proximité de cette masse d'air, sont donc directement concernés par ces manifestations orageuses plus localisées que les tempêtes ; elles se sont révélées particulièrement dévastatrices le 15 juillet 2003.

Les phénomènes de « Galemes » ou les fronts de rafales sont des manifestations météorologiques, extrêmement difficiles à prévoir du fait de leur soudaineté et sont presque exclusivement localisées en milieu marin. En effet, certains jours de calme, il se forme subitement une barre de nuages noirs et un vent violent nord-ouest se met à souffler en l'espace de quelques minutes. D'importants phénomènes de galernes ou de fronts de rafales ont eu lieu le 7 juin 1987 et le 13 mai 2002.

3-LE RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire correspond à l'exposition (interne ou externe) du personnel, des populations, des biens ou de l'environnement à des rayons ionisants. En cas d'accident majeur, le risque pour l'individu d'être atteint par ces rayonnements est dû à :

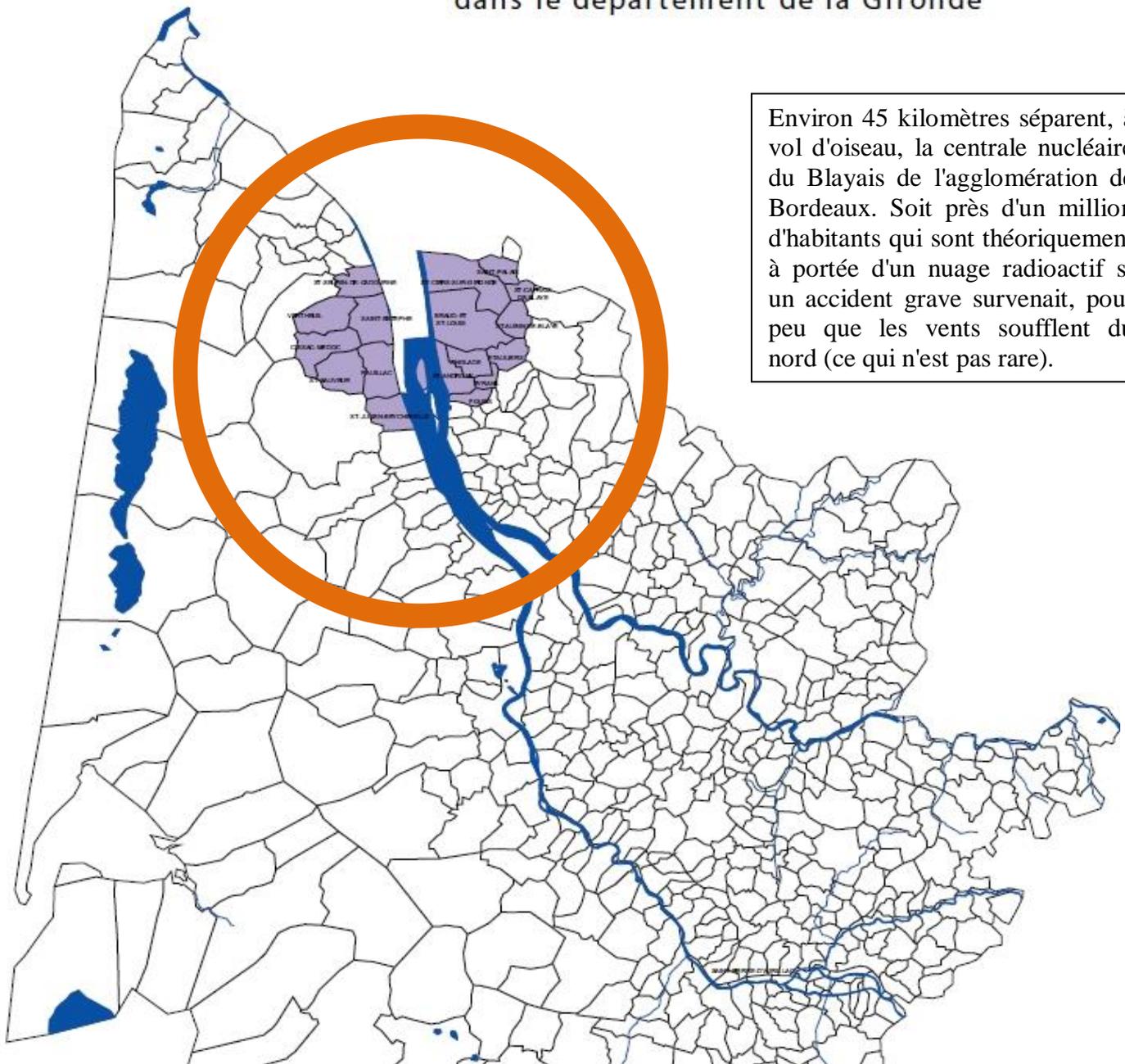
- **une exposition externe** par une source située à distance de l'organisme ou au contact de la peau. Ce risque concerne surtout le personnel des installations nucléaires. Elle peut être globale (exposition de tout le corps) ou partielle (exposition localisée sur une partie du corps) ;
- **une exposition interne** par une source ayant pénétré à l'intérieur de l'organisme (par inhalation, par ingestion ou par une plaie) suite à une contamination des milieux. Cette exposition peut être globale (tout l'organisme est touché) ou partielle (localisée). Ainsi, la contamination par l'iode radioactif se fixant sur la thyroïde est une exposition interne.

Les produits radioactifs sont des substances naturelles ou artificielles dans un état instable qui émettent un rayonnement électromagnétique (γ , X) ou de particules (α , β , neutrons) afin de retrouver leur stabilité. Ces rayonnements sont susceptibles d'entrer en contact avec la matière et ainsi de la modifier : ils sont appelés, à ce moment là, rayonnements ionisants. L'ionisation d'atomes ou de molécules va entraîner des conséquences sur les cellules des organismes vivants, provoquant des effets immédiats (destruction des tissus) ou à long terme (cancer, maladies génétiques). Le risque nucléaire correspond à l'exposition (interne ou externe) du personnel, des populations, des biens ou de l'environnement à des rayons ionisants.

■ La Gironde possède un centre nucléaire de production d'électricité implanté sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Ce centre assure la production d'électricité du département et dispose à cet effet de 4 réacteurs à eau sous pression produisant 900 Mwatts chacun.



Le Risque "Nucléaire" dans le département de la Gironde



■ **Les 3 niveaux d'intervention pour protéger les populations en situation accidentelle.** Ils correspondent à des expositions aux rayonnements de courte durée et sont évalués par la dose efficace susceptible d'être reçue.

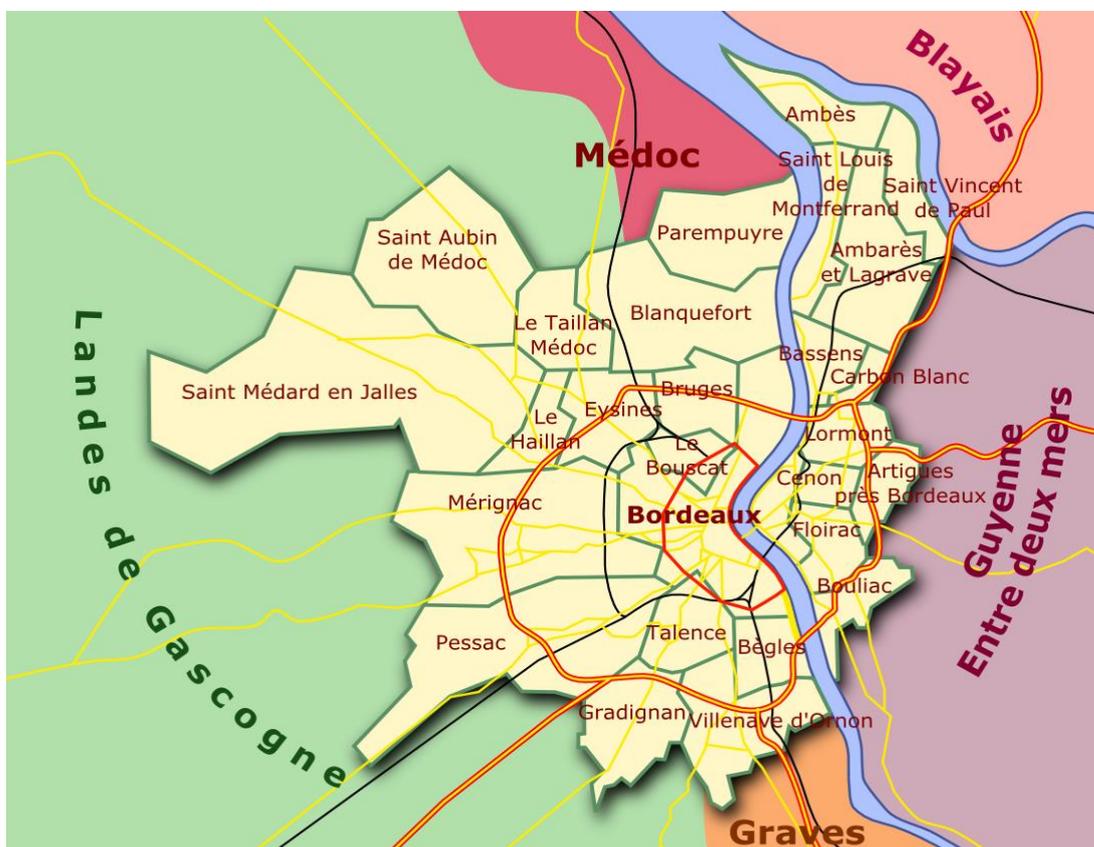
- **la mise à l'abri** ordonnée si la dose efficace prévisionnelle, sur le corps entier, dépasse 10 mSv. Elle consiste à gagner au plus tôt un bâtiment en dur, à fermer portes et fenêtres et à interrompre les ventilations mécaniques. Cette mise à l'abri a pour objectif de réduire la quantité inhalée de radioéléments et de permettre aux personnes concernées de se mettre à l'écoute des instructions données par le Préfet via les radios locales et nationales ;
- **l'évacuation** ordonnée si la dose sur le corps entier, dépasse 50 mSv. Des centres d'accueil et de transit ont été définis et sont répertoriés dans le PPI. L'évacuation a pour objectif de soustraire les populations concernées par une menace imminente de rejet radioactif ;
- **L'administration d'iode stable** est ordonnée si la dose efficace prévisionnelle, à la thyroïde, risque de dépasser 100 mSv.

4-LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le TMD s'applique au déplacement de substances, qui, de par leurs propriétés physico-chimiques ou de par la nature même des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en oeuvre, peuvent présenter un danger grave pour les populations, les biens ou l'environnement.

Le TMD se pratique sans contrainte particulière sur presque l'ensemble des voies routières. Certains éléments peuvent mettre en évidence un danger potentiel comme la présence d'axes où se conjuguent un fort trafic routier et la circulation de matières en grande quantité (cas de la rocade bordelaise). Les différentes modalités de transport de matières dangereuses se distinguent en fonction de la nature des risques qu'elles induisent :

- **le transport routier** est le plus exposé au risque. Il concerne environ 75 % du tonnage total du TMD et les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule (freins, pneumatiques, attelages), faute de conduite du chauffeur ou d'un tiers (fatigue, négligences, inattention, ébriété, vitesse), et conditions météorologiques (intempéries, grêle, brouillard, verglas, neige) ;
- **le transport ferroviaire** rassemble 17 % du tonnage total du TMD. C'est un moyen de transport, affranchi de la plupart des conditions climatiques, et encadré dans une organisation contrôlée (personnels formés et soumis à un ensemble de dispositifs et procédures sécurisés) ;
- **le transport maritime ou fluvial** regroupe, quant à lui, environ 4 % du tonnage total du TMD. Les risques de ce type de transport concernent spécifiquement les postes de chargement et de déchargement des navires, ainsi que les effets induits par les erreurs de navigation. Il en résulte des risques de pollutions des milieux par déversement de substances nocives. Les tonnages impliqués sont là encore très importants ;
- **le transport par canalisation (oléoducs, gazoducs)** = 4 % du tonnage total du TMD et apparaît comme un moyen sûr en raison des protections des installations fixes (conception et sécurisation des canalisations). Les risques résident essentiellement dans la rupture ou la fuite d'une conduite ;
- **le transport aérien** constitue une part infime du tonnage du TMD.





Classe 1

Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.



Classe 5

Matières comburantes ; Peroxydes organiques.



Classe 2

Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.



Classe 6.1

Matières toxiques.



Classe 3

Liquides inflammables et combustibles.



Classe 6.2

Matières infectieuses.



Classe 4.1

Matières solides inflammables.



Classe 7A

Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.



Classe 4.2

Matières sujettes à inflammation spontanée.



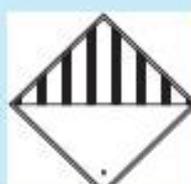
Classe 8

Matières corrosives.



Classe 4.3

Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.



Classe 9

Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

D'AUTRE PART, TOUT VÉHICULE DOIT PORTER À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE UNE PLAQUE RECTANGULAIRE DE 30 CM DE HAUTEUR SUR 40 CM DE LARGEUR, DE COULEUR ORANGE RÉFLÉCHISSANTE.

Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiments, cette plaque demeure vierge.



Pour les citernes, cette plaque est codifiée de la façon suivante.



5-LES INONDATIONS (le collège ne fait pas partie du PPRI de Bordeaux)



PREFECTURE DE LA GIRONDE
Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE LA GIRONDE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Aire élargie de l'agglomération Bordelaise

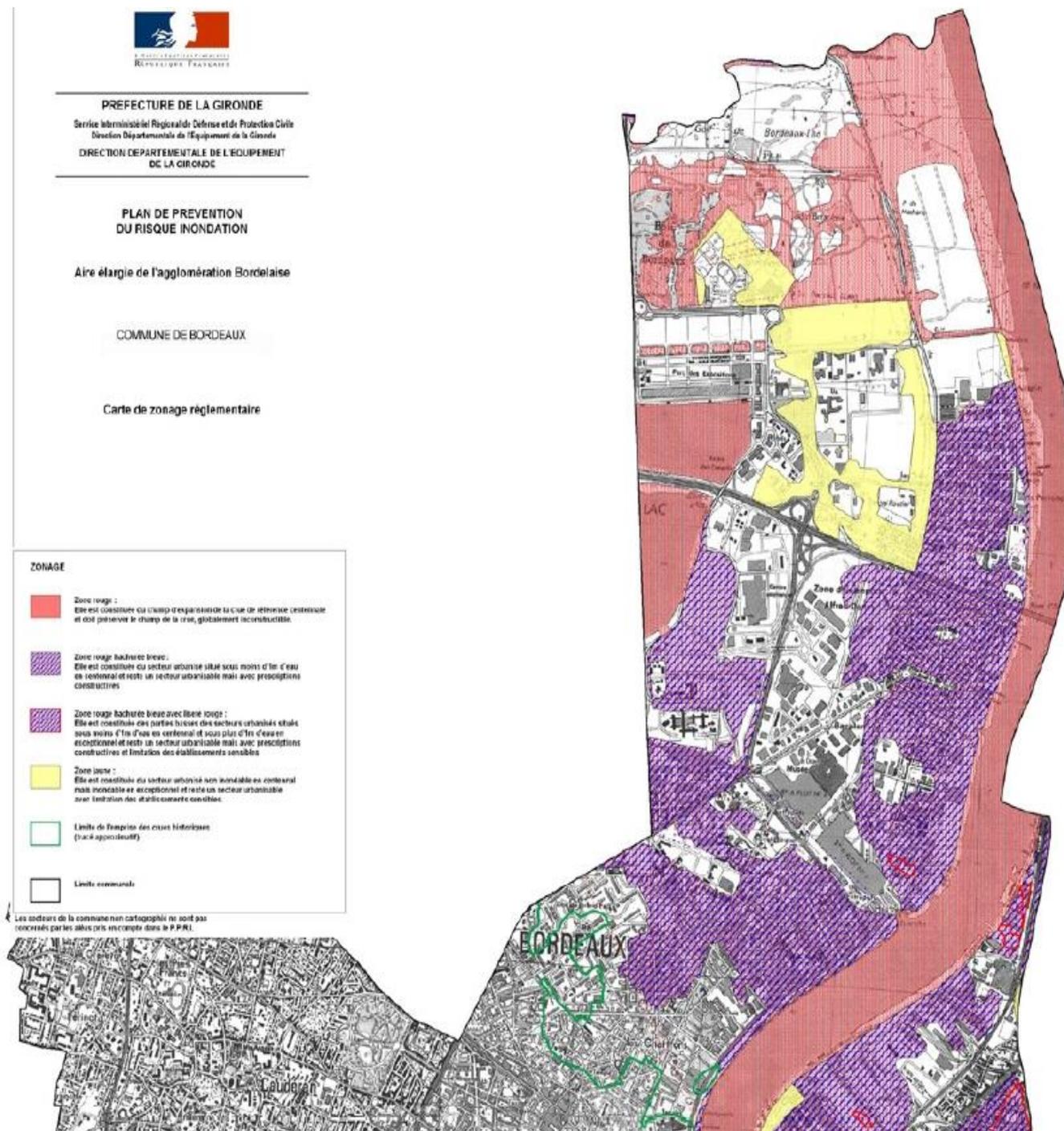
COMMUNE DE BORDEAUX

Carte de zonage réglementaire

ZONAGE

-  Zone rouge :
Elle est constituée du littoral d'exposition de la rive de retenue censurée et doit préserver le champ de la vire, globalement inconstructible.
-  Zone rouge haute et basse :
Elle est constituée de secteurs urbanisés situés sous moins de 1m d'eau en centennal et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives.
-  Zone rouge haute et basse avec ligne rouge :
Elle est constituée des parties basses des secteurs urbanisés situés sous moins d'1m d'eau en centennal et sous plus d'1m d'eau en exceptionnel et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives et limitation des établissements sensibles.
-  Zone laune :
Elle est constituée de secteurs urbanisés non situés en centennal mais inondable en exceptionnel et reste un secteur urbanisable avec limitation des établissements sensibles.
-  Limite de l'empire des crues historiques (anciennes digues)
-  Limite communale

Les secteurs de la commune non cartographiés ne sont pas concernés par les zones pris en compte dans le PPRI.





0.5 0 0.5 1
Kilomètres

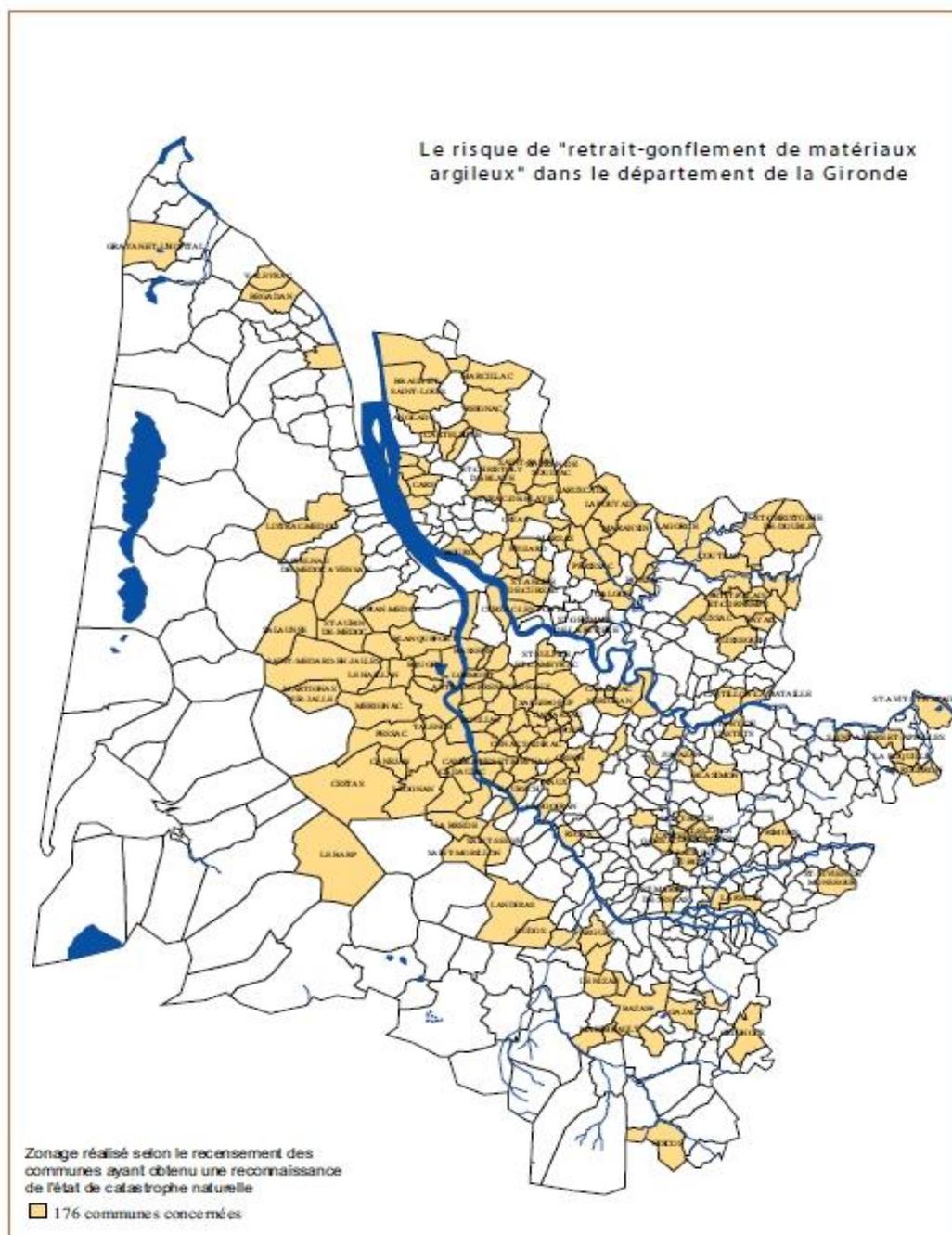
6- LE RETRAIT-GONFLEMENT

Qu'est ce que le retrait – gonflement des sols ?

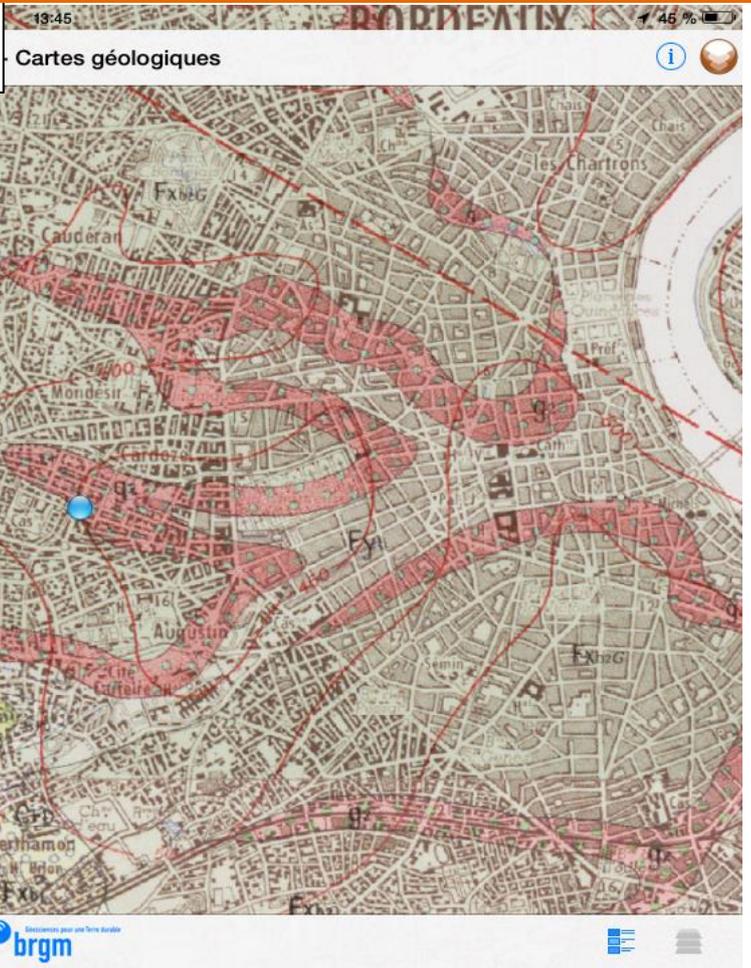
Désigné aussi sous le vocable de « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation » ou « risque de subsidence », le retrait-gonflement des sols qualifie la propriété de ces sols à changer de volume en fonction de leur capacité d'absorption. Les sols les plus sensibles à ce risque sont principalement d'assise argileuse. Ils se comportent comme « une éponge » en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et au contraire, en se tassant (rétractation) en période de sécheresse. Ce **retrait-gonflement** successif de matériaux argileux, accentué par la présence d'arbres à proximité dont les racines précipitent le processus, engendre des dommages importants sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage : fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées...

Quelles sont les manifestations de ce risque en Gironde ?

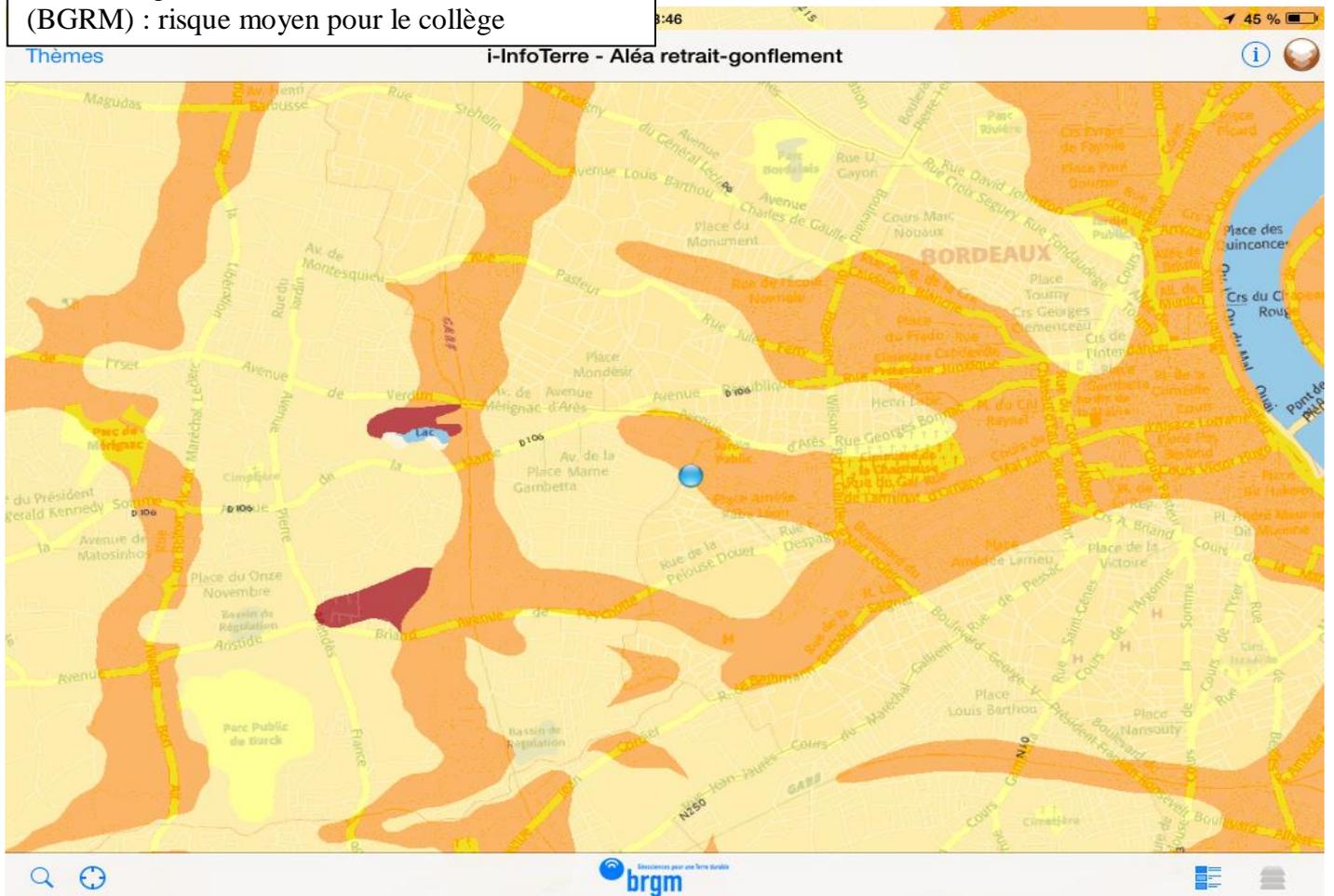
Entre 1989 (date de la mise en œuvre de la procédure) et 2003, 176 communes de Gironde ont déjà bénéficié d'une reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle lié au retrait-gonflement des argiles. Ces communes sont listées ci-après. Le risque concerne cependant plus largement toutes les zones en cours d'inventaire, comportant des sols sensibles.



■ Bordeaux et ses sols argileux (BGRM)
Argile des « mattes, tourbe et argile tourbeuse



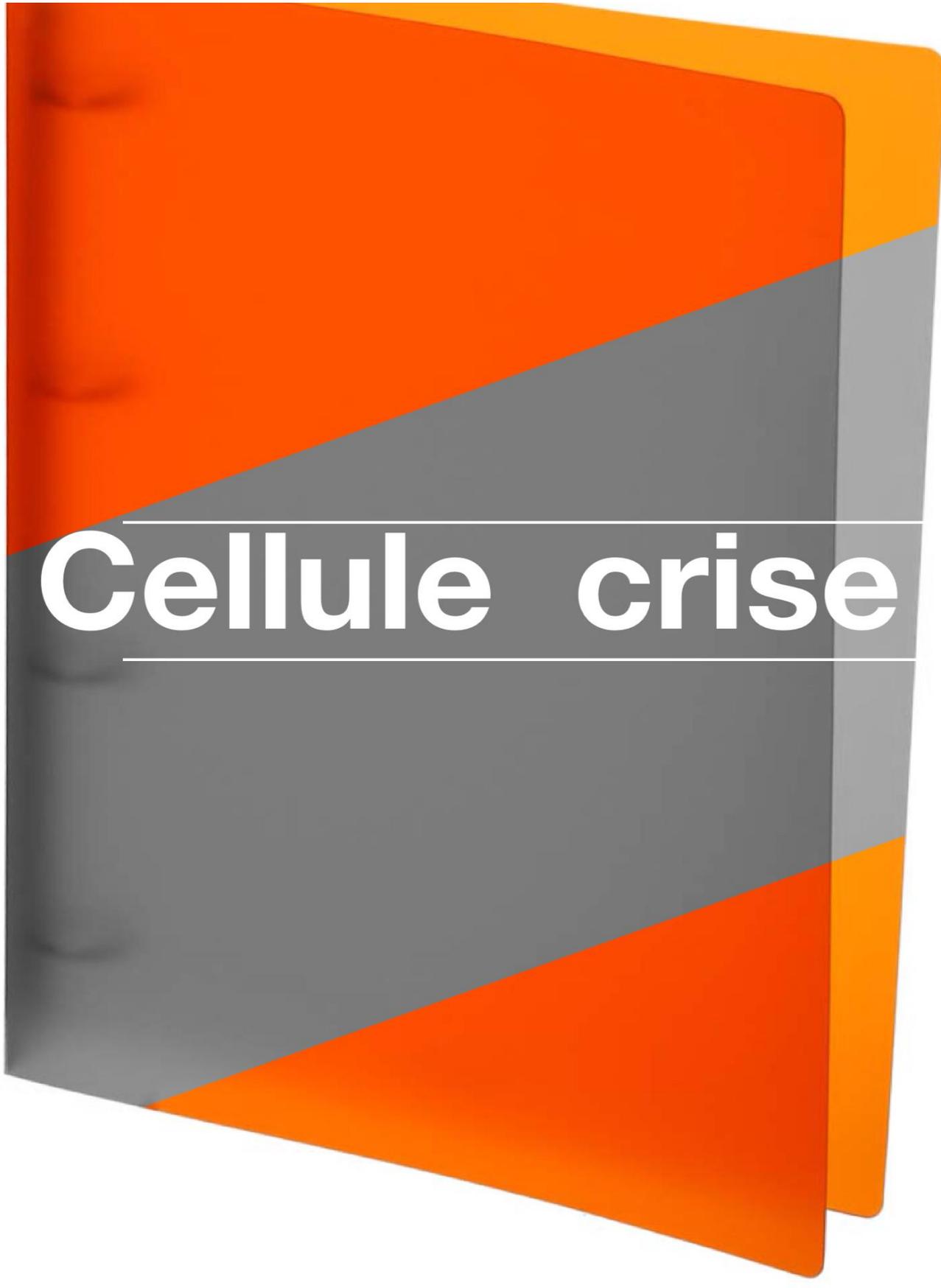
■ Aire de gonflement-retrait dans bordeaux (BGRM) : risque moyen pour le collège





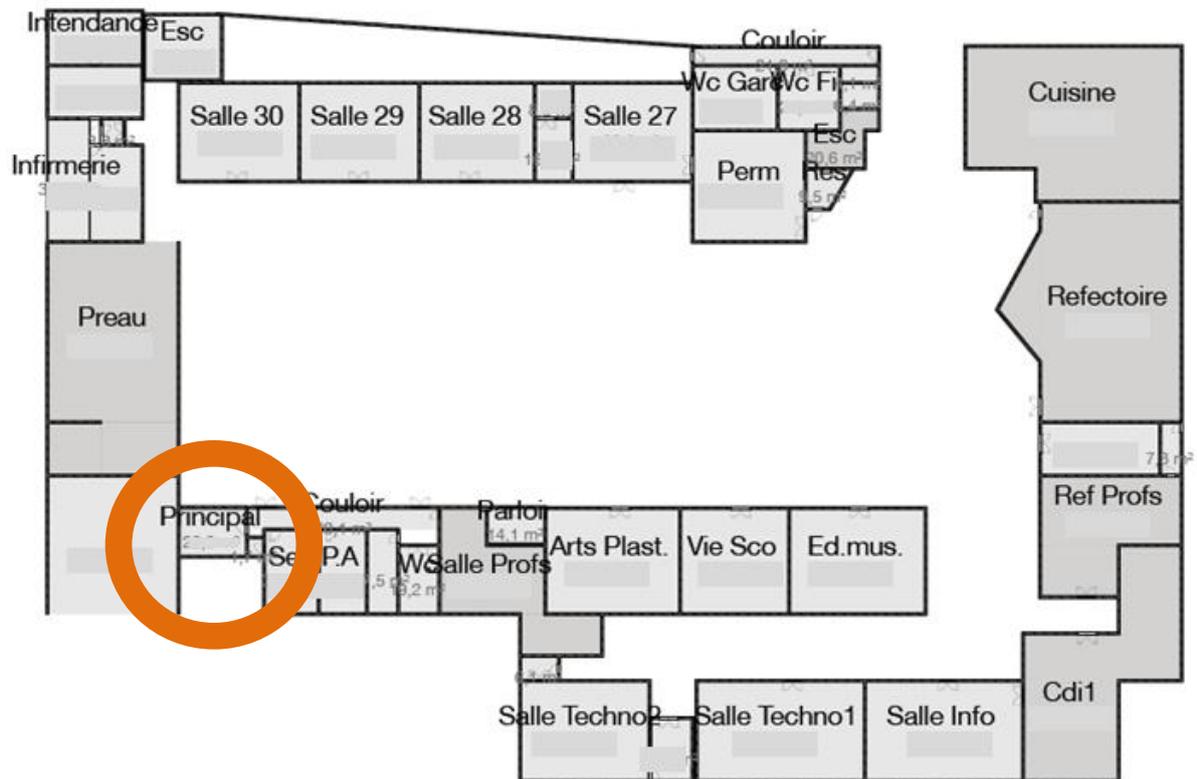
Annuaire

SERVICE	CONTACT	TELEPHONE
EDUCATION NATIONALE		
<u>RECTORAT</u>	Standard	05 57 57 38 00
	Secrétariat Recteur <i>(Mme Dravigney)</i>	05 57 57 38 06
	Directrice de Cabinet <i>(M karas)</i>	05 57 57 39 91
	Secrétaire Général <i>(Mme Joliat)</i>	05 57 57 38 20
	Service sécurité	05 57 57 39 74
<u>INSPECTION ACADEMIQUE</u>	Chef de Cabinet	05 56 56 36 71
	Secrétariat IA	05 56 56 36 20
<u>PREFECTURE</u>	Service protection civile	05 56 90 60 60
<u>MAIRIE</u>	Standard	05 56 10 20 30
SECOURS		
<u>POMPIERS</u>	URGENCE	18
<u>SAMU</u>	URGENCE	15
<u>POLICE</u>	URGENCE	17
AUTRES		
<u>METEO FRANCE</u>	MERIGNAC	05 57 29 11 00
<u>CENTRALE DU BLAYAIS</u>	Service d'information	05 56 41 80 40



Cellule crise

■ **Emplacement :** Bureau du Principal du collège



■ **Moyens de communication :**

Téléphone : **0556995491**

Portable : **0624582104**

Télécopie : **0557814762**

Courriel : ce.0332746f@ac-bordeaux.fr

■ **Composition de la cellule de crise :**

- Responsable de la cellule : ***Le Principal***
- En son absence : ***La Gestionnaire***
- En l'absence des deux : ***Mme Charbonnier ou Mme Berdot***



L'ALERTE

■ Dispositif d’alerte interne.

▶ Dispositif d’alerte retenu pour l’évacuation :

- Déclenchement de la sirène d’alarme incendie pendant cinq minutes
Pour un incendie ou un phénomène de retrait-gonflement

▶ Dispositif d’alerte retenu pour la mise à l’abri

- Coups longs et répétés de corne de brume donnés par :
1-la gestionnaire
2-ou (et) la conseillère principale d’éducation

Les élèves sont gardés dans les bâtiments.

■ Procédures d’évacuation

▶ Evacuation « dans l’urgence » :

Mêmes modalités d’évacuation qu’en cas d’incendie

▶ Evacuation « planifiée » :

Il s’agit d’une évacuation organisée, par groupes, à la demande des autorités. Le jour de la crise, la procédure sera définies par le chef d’établissement en liaison avec les services de secours(en fonction des dégâts sur les bâtiments..)

■ **Recommandations générales :**

► **recommandations générales (DDRM Gironde)**

CE QU'IL FAUT FAIRE	CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE
<p>Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en occultant le plus possible les ouvertures (fenêtres, portes, aérations, cheminées...);</p> <p>Prévoir les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériels de confinement...</p> <p>Arrêter climatisation, chauffage et ventilation;</p> <p>Se mettre à l'écoute de la radio : FRANCE Inter FM 89.7 ou FM 92.4, FRANCE Info FM 105.5 et FRANCE BLEU GIRONDE FM 101.6 ou FM 100.1.</p>	<p>Rester dans un véhicule ;</p> <p>Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;</p> <p>Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;</p> <p>Rester près des vitres ;</p> <p>Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;</p> <p>Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) ;</p> <p>Quitter l'abri sans consigne des autorités.</p>

► **Tempête (DDRM Gironde)**

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE TEMPÊTE	
AVANT LA CRISE	<p>Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ;</p> <p>Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;</p> <p>Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ;</p> <p>Rentrer les bêtes et le matériel ;</p> <p>S'éloigner des bords de mer et des lacs ;</p> <p>Annuler les sorties en mer ou en rivière ;</p> <p>Arrêter les chantiers, rassembler le personnel ;</p> <p>Mettre les grues en girouette.</p>
PENDANT LA CRISE	<p>Ne sortir en aucun cas ;</p> <p>S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ;</p> <p>Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ;</p> <p>Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ;</p> <p>Ne pas téléphoner.</p>
APRÈS LA CRISE	<p>Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ;</p> <p>Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ;</p> <p>Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.</p>
OÙ S'INFORMER	<p>Après de Météo France : www.meteo.fr ;</p> <p>Après de la mairie ;</p> <p>Après de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ;</p> <p>Après du Service Départemental d'Incendie et de Secours.</p>

► **risques industriels (DDRM Gironde)**

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE INDUSTRIEL « MISE À L'ABRI »	
AVANT LA CRISE	Il est nécessaire de connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes (voir première partie).
PENDANT LA CRISE	Rejoindre immédiatement un local clos en respirant, dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent ; Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) en arrêtant les ventilations et les climatisations ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Se mettre à l'écoute de la radio : FRANCE Inter FM 89.7 ou FM 92.4, FRANCE Info FM 105.5 et FRANCE BLEU GIRONDE FM 101.6 ou FM 100.1 ; Ne pas aller chercher les autres membres de la famille (enfants à l'école par exemple), les secours s'en occupent ; Éviter de téléphoner afin de laisser le réseau téléphonique libre pour les services de secours ; Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
APRÈS LA CRISE	Dès la fin d'alerte (annoncée par la radio ou par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes) ; Aérer le local de confinement.
OÙ S'INFORMER	Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Service Départemental d'Incendie et de Secours ; Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ; Mairie locale.

À RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

► risques nucléaires (DDRM Gironde)

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE NUCLÉAIRE	
AVANT LA CRISE	Il est nécessaire de connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes
PENDANT LA CRISE	Rejoindre immédiatement un local dos en respirant, dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent ; Se mettre à l'abri dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) en arrêtant les ventilations et les climatisations ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Écouter la radio : FRANCE INTER sur 89.7 Mhz et FRANCE BLEU GIRONDE sur 100.0 Mhz Ne pas aller chercher les autres membres de la famille (enfants à l'école par exemple), les secours s'en occupent ; Ne pas quitter son abri sans autorisation des pouvoirs publics ; Si un ordre d'évacuation est lancé, se munir d'un transistor, de vêtements chauds, de ses médicaments indispensables, de ses papiers personnels et d'un peu d'argent ; Éviter de téléphoner afin de laisser le réseau téléphonique libre pour les services de secours ; Si l'on craint d'avoir été exposé à des poussières radioactives, se débarrasser de ses vêtements contaminés avant de se confiner, puis se doucher et se changer si possible.
APRÈS LA CRISE	N'évacuer qu'après la fin d'alerte (annoncée par la radio ou par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes) ; Ne pas toucher aux objets, aliments, eau qui auraient pu être contaminés.
OÙ S'INFORMER	Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ; Service d'Information du CNPE du Blayais ; Mairie locale.

À RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

► Transport de matières dangereuses (DDRM Gironde)

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	
AVANT LA CRISE	Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes
PENDANT LA CRISE	<p>Si vous êtes témoin de l'accident : Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), police ou gendarmerie (17), numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code de danger, le code matière du produit et la nature du sinistre ; S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. S'éloigner ; Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.</p> <p>Pendant l'intervention : Se confiner dans un bâtiment ; Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...) ; arrêter la ventilation ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Ne pas fumer ; Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ; Ne pas téléphoner ; Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</p>
APRÈS LA CRISE	Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.
OÙ S'INFORMER	Auprès de la Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours ; Auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ; Auprès de la Mairie locale.

À RETENIR			
	Enfermez-vous dans un bâtiment	Bouchez toutes les arrivées d'air	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
			
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ni flamme, ni cigarette	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

► risque de gonflement-retrait (DDRM Gironde) : L'alerte incendie s'applique



MISSIONS

REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

Fréquence France Inter : 89.7 Mhz

MISSIONS	NOMS	SUPPLEANTS
<p>Déclencher l'alerte, Activer le Plan particulier de mise en sureté. S'assurer de la mise en place des différents postes. Etablir une liaison avec les autorités et Transmettre aux personnels les directives des autorités. Réceptionner, noter et communiquer toute Informations sur la situation et son évolution</p>	<p>M Boulagnon Principal N° auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours : 05.56.99.54.91 06.24.58.21.04</p>	<p>Mme Delcorte, Gestionnaire Mme Charbonnier Principale adj Mme berdot CPE</p>
<p>Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement</p> <p>Etablir et maintenir les liaisons internes. Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement Etablir la liste des absents</p> <p>Signaler les blessés ou personnes isolées Gérer l'attente</p> <p>Assurer la logistique interne Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffages, électricité si nécessaire)</p>	<p>M. Boulagnon Les professeurs Les professeurs La vie scolaire Mme Delcorte M Perrache</p>	<p>Ass education M.Lozes M. Gasset</p>
<p>Etablir la liaison avec les secours Informers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté). Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)</p>	<p>M. Boulagnon Mme Bodin Infirmière Mme Berdot Mme Delcorte</p>	<p>Mme Delcorte, Gestionnaire Mme Charbonnier Principale adj Mme berdot CPE</p>
<p>Etablir la liaison avec les famille En cas d'appel des familles : Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'écouter la radio. Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement.</p>	<p>Mme Berdot CPE et la Vie Scolaire</p>	<p>Mme Delcorte, Gestionnaire L'ACCUEIL</p>
<p>Relation avec la presse</p>	<p>M. Boulagnon Principal</p>	<p>Mme delcorte Gestionnaire</p>

CONSIGNES AUX ADULTES

I - LORS DU DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

■ *Lorsque le signal retenti (coups longs et répéter de cornes de brume)*

- Garder vos élèves dans la salle de cours et attendre les consignes qui vous seront données
- Fermer portes et fenêtres. Si les vitres sont brisées, aller dans le couloir et y rester
- Chaque adulte en charge d'un groupe d'élèves reste avec ce groupe là où il se trouve en début d'alerte, et ce jusqu'à la fin de l'alerte
- Si l'alerte se produit pendant un interclasse ou une récréation, chaque professeur rejoint la salle où il doit prendre le groupe d'élèves qu'il doit avoir l'heure suivante
- Les professeurs qui n'ont pas d'élèves en charge se mettent à la disposition du chef d'établissement qui coordonne le PPMS
- Si vous êtes au gymnase, regagnez les vestiaires, éloignez-vous des ouvertures et attendez les consignes.

■ **CAS PARTICULIER** : alerte se déroulant entre 12 h et 14h :

- Si vous êtes dans la salle de restauration, se diriger vers la salle de cantine élèves
- Si vous êtes dans la chaîne de self, se diriger vers la salle de cantine élèves
- Si vous animez un club, restez dans la salle avec les élèves

II PENDANT TOUTE LA DUREE DU PLAN DE MISE EN SURETE

- L'alerte pouvant durer un certain temps (rarement plus de 2 à 3 heures) occuper les élèves avec des activités calmes en les associant à la démarche de mise en sûreté (par exemple, aider à calfeutrer les portes des salles lorsqu'ils sont regroupés dans les couloirs
- La mallette de 1^{ère} urgence sera apportée aux endroits nécessaires
- Eteindre les portables, sauf pour les professeurs d'EPS situés à l'extérieur du collège
- S'éloigner des issues encore ventilées malgré le calfeutrage
- Dans les salles de classes, ne pas utiliser les feutres à tableau blanc
- Faire l'appel et signaler les anomalies à la personne qui vous contactera
- Respecter et faire respecter les consignes
- Ne pas perdre de vue que les secours s'organisent

LA FIN DE L'ALERTE SERA SIGNALEE PAR LA MEME SONNERIE

CONSIGNES AUX ELEVES

■ **Applicables en cas de situation grave, lorsqu'il vaut mieux se mettre à l'abri dans les bâtiments plutôt qu'aller à l'extérieur**

.

► **Lorsque la sonnerie particulière retentit** (coups longs et répétés de corne de brume) voici ce que chacun doit faire :

- Si vous êtes dans une salle de cours avec un professeur, restez assis et attendez les consignes qui vous seront données.
- Si vous êtes en récréation rendez-vous vers la salle de cours que vous deviez rejoindre après la récréation
- Si vous êtes en salle d'étude, restez assis et attendez les consignes
- Si vous êtes au gymnase, restez avec le professeur et attendez les consignes.

► **De MIDI A 14h**

- si vous êtes dans la salle de restauration, ne vous déplacez pas et attendez les consignes
- si vous êtes dans la chaîne de self, terminez de vous servir et allez dans la salle de restauration
- si vous êtes dans un club, restez dans la salle avec le responsable
- si vous êtes dans la cour, rentrez dans le hall et les couloirs
- si vous attendez pour aller manger, dirigez-vous vers la salle polyvalente
- regroupez-vous par classe, asseyez-vous par terre et attendez les consignes

- ❖ Eteindre les téléphones portables
- ❖ S'éloigner des fenêtres
- ❖ Respecter les consignes
- ❖ Les délégués se mettent à la disposition des professeurs

LA FIN DE L'ALERTE SERA SIGNALEE PAR LA MEME SONNERIE

☐ FICHE FONCTION N°1

Fonction : Chef établissement
Noms : 1/ M. Boulagnon

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE	
1 déclencher l'alerte	
2 activer le PPMS	Alerter les personnes ressources
3 appeler les secours	
AVANT L'ARRIVEE DES SECOURS	
1 s'assurer de la mise en place des différents postes	
2 vérifier ou faire vérifier que toutes les personnes sont à l'abris	
3 établir et maintenir les liaisons internes	
4 évolution de la situation	<ul style="list-style-type: none"> - faire le bilan des effectifs (élèves, personnels..) - faire le bilan des blessés éventuels
5 informer les institution	Inspection Académique, Rectorat, Conseil Général
6 informer régulièrement les personnels et les élèves de l'avancée des avancée des actions de secours	
APRES L'ARRIVEE DES SECOURS	
1 informer le responsable des services de secours de l'avolution de la situation	
2 mettre à disposition les moyens matériels et humains	
3 rendre compte aux institutions	
APRES L'ALERTE	
1 selon la situation reprise des activités ou évacuation de l'établissement (pointage des départs)	

□ FICHE FONCTION N°2

Fonction : GESTIONNAIRE

Noms :

Déclenchement de l'alerte

mise en œuvre du signal d'alerte = diffusion du message d'alerte

Avant l'arrivée des secours

assurer la logistique interne (suppléant =)

Après l'arrivée des secours

accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux
information sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté (suppléant = Mme Bodin)

remettre les plans de l'établissement aux secours avec localisation des coupures et locaux spécifiques
(suppléant = M Perrache)

□ FICHE FONCTION N°3

Fonction : OP
Noms : M Perrache

Après déclenchement de l'alerte

- coupure des circuits = gaz, ventilations, chauffage, électricité (si nécessaire)
- se tenir à la disposition du gestionnaire

□ FICHE FONCTION N°4

Fonction : OP CUISINE
Noms : M LOZES

Après déclenchement de l'alerte

- coupure des circuits = gaz, ventilation, chauffage, électricité (si nécessaire)

- gérer le personnel de cuisine, rester sur place
- liaison avec le bureau de crise
- en cas de déclenchement du PPMS entre 12 h et 14 h :
 - fermer les portes de communication
 - aider le personnel de surveillance
 - éloigner les enfants des fenêtres
 - fermeture vanne gaz dans la cuisine
 - arrêt ventilation

□ FICHE FONCTION N°5

Fonction : CPE
Noms : Ass educ

Après déclenchement de l'alerte

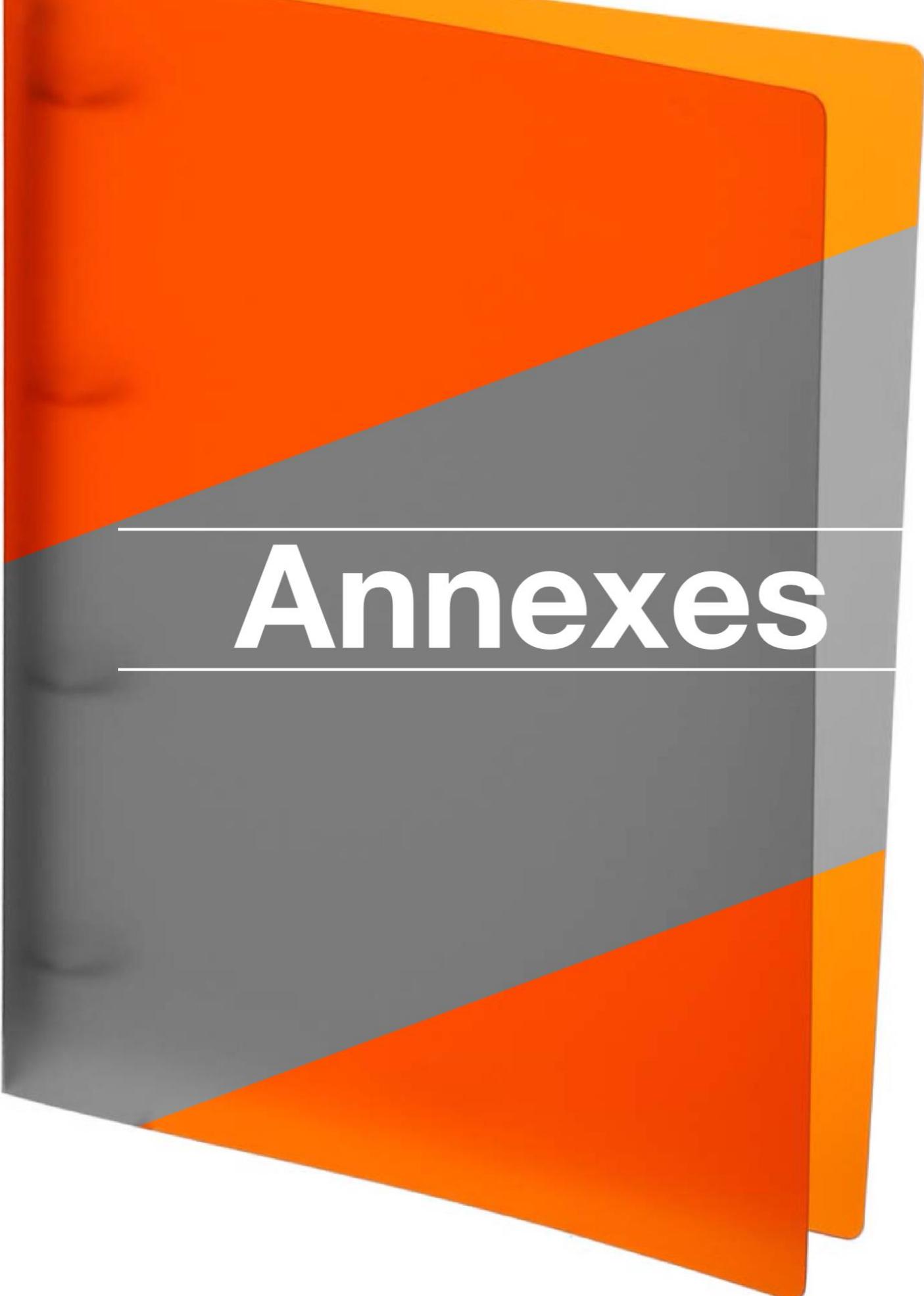
- veiller au bon déroulement des opérations de regroupement
- faire le bilan des absences établies par les professeurs
- faire le bilan des personnes blessées ou isolées
- transmettre ces deux bilans à la cellule de crise

□ FICHE FONCTION N° 6

Fonction : INFIRMIERE
Noms : Mme Bodin

Après le déclenchement de l'alerte

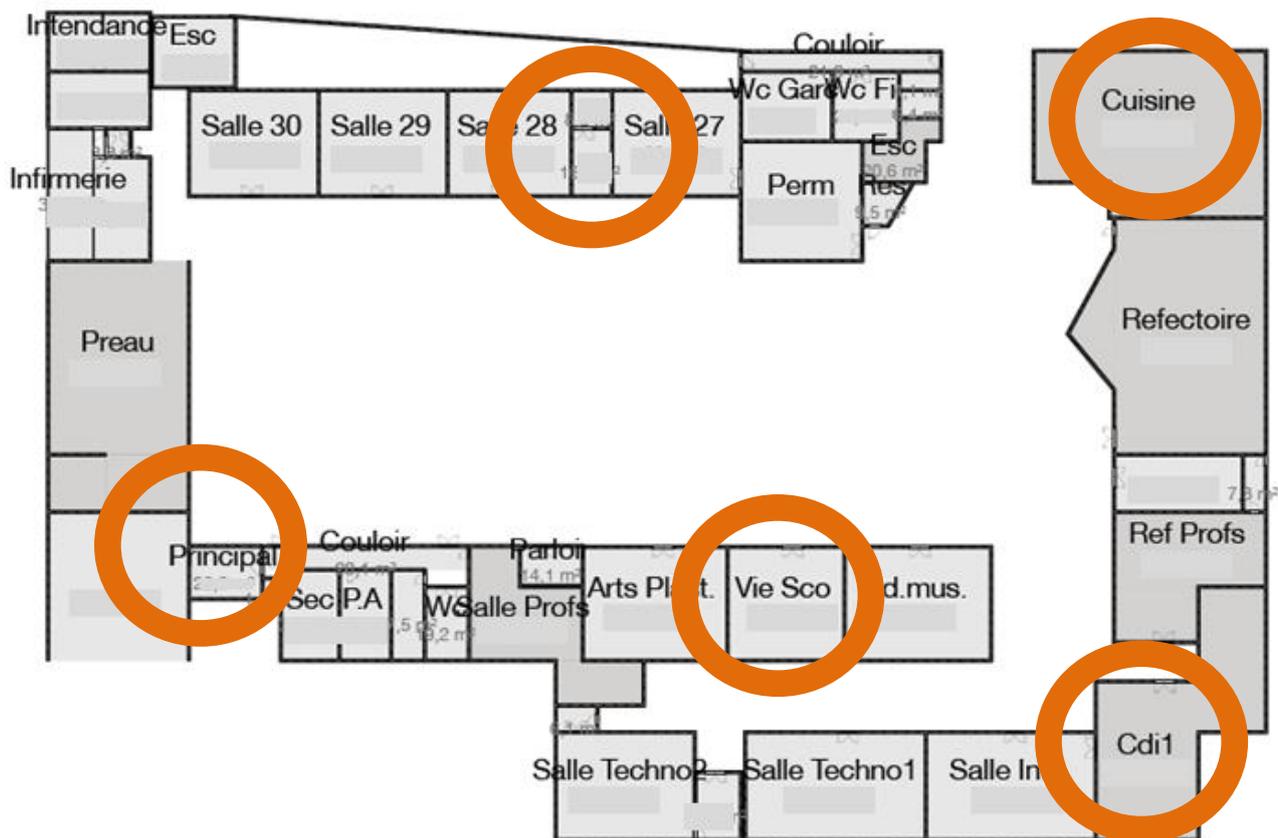
- faire le bilan des personnes blessée
- informer le personnel et les élèves de la conduite à tenir

The image features a stylized graphic of a book spine on the left side, with several pages fanning out to the right. The pages are colored in shades of orange and grey. The word "Annexes" is written in a large, white, sans-serif font across the center of the grey pages. Two thin white horizontal lines are positioned above and below the text.

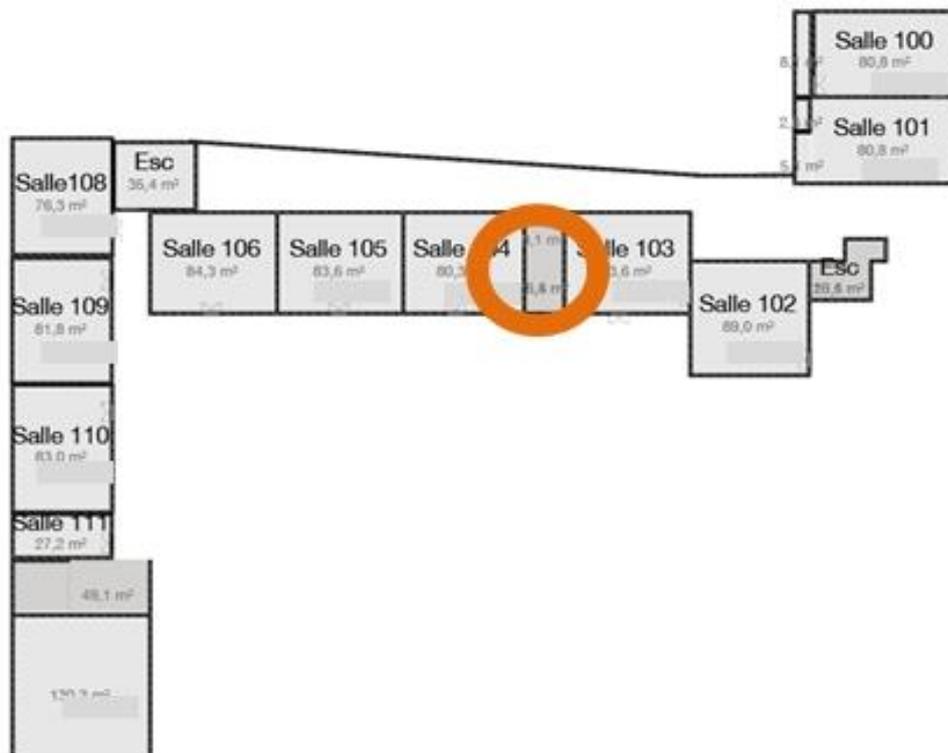
Annexes

■ Emplacement des malles de première urgence

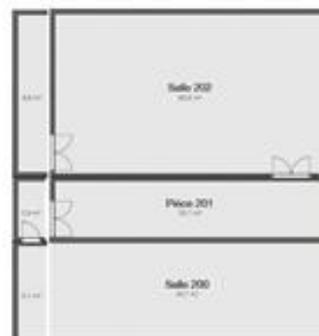
- Principal
- infirmerie
- Dans le meuble bas du local des agents au réfectoire
- Cabinet d'histoire (entre salles 27 et 28)
- Laboratoire SVT/phys (entre salles 103 et 104)
- Dans l'armoire du CDI derrière le bureau



1^{er} étage



2^{ème} étage



■ Contenu des mallettes de première urgence

Documents :

Fiche des effectifs vierge
Fiche conduite à tenir en première urgence
Fiche de répartition des missions des personnels
Plan des lieux de mise en sûreté
Fiche individuelle d'observation
Liste des élèves faisant l'objet d'un Projet d'Accueil individualisé

Matériel :

Brassards pour identifier les personnes ressources
Ruban adhésif large
Ciseaux
Serpillières, linges
Essuie tout
Lampe de poche
Gobelets
Jeux de cartes
Papier, crayon, etc. ...

Trousse de premier secours :

Sucre enveloppés
Sacs plastiques et gants jetables
Ciseaux
Couverture de survie ou isothermique
Mouchoirs en papier
Savon de Marseille
Garnitures périodiques
Eosine disodique aqueuse non colorée pour désinfection des plaies (sauf hypesensibilité à l'éosine)
Compresse individuelles purifiées
Pansements adhésifs hypoallergiques
Pansements compressifs
Sparadrap
Bandes de gaze
Filets à pansement
Echarpe

ANNEXE 3

FICHE DES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

CONSIGNES GENERALES

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- faire asseoir uniquement les élèves indemnes ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 1) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- localiser les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, "crise de nerfs "...) ;
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 4) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1 - L'enfant ou l'adulte saigne du nez

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir, penché en avant (pour éviter la déglutition du sang) ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer la (les) narine(s) qui saigne(nt) avec un doigt, le(s) coude(s) prenant appui sur une table ou un plan dur pendant cinq minutes ;
- si pas d'arrêt après cinq minutes continuer la compression.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5), faire appel aux services de secours.

2 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise de nerfs"

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3 - Stress individuel ou collectif

Ce stress peut se manifester pour quiconque.

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève "leader") ;
 - expliquer, rassurer, dialoguer.

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4 - L'enfant ou l'adulte ne se sent pas bien mais répond

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- tête qui tourne, pâleur, sueurs, nausées, vomissements, mal au ventre, agitation, tremblement.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- desserrer les vêtements, le rassurer ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).
Après quelques minutes, le mettre en position "demi-assis" au calme.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5 - L'enfant ou l'adulte a perdu connaissance

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas ;
- il ne réagit pas si on le pince au niveau du pli du coude.

Que faire ?

- le coucher par terre "sur le côté" (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- s'il ne reprend pas connaissance, faire appel aux services de secours.

6 - L'enfant ou l'adulte a du mal à respirer

Signes (un ou plusieurs) :

- respiration rapide ;
- angoisse ;
- difficultés à parler ;
- manque d'air ;
- sensations d'étouffement.

Que faire ?

- le laisser dans la position où il se sent le mieux pour respirer ;
- l'isoler si possible ;
- desserrer ses vêtements ;
- le rassurer et le calmer ;
- si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

Question : est-il asthmatique ?

- Si oui, que faire :

- . a-t-il son traitement avec lui ?
- . si oui : le lui faire prendre ;
- . si non : quelqu'un d'autre a-t-il le même médicament contre l'asthme ?
- . si la crise ne passe pas, faire appel aux services de secours.

- Si non, que faire :

- . l'isoler, si possible ;
- . desserrer ses vêtements ;
- . le rassurer et le calmer ;

. au-delà de 10 minutes, faire appel aux services de secours.

7 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise d'épilepsie"

Signes :

- perte de connaissance complète : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres ;
 - **il peut : se mordre la langue, devenir bleu, baver, perdre ses urines.**

Que faire ? Respecter la crise :

- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- quand les secousses cessent, le mettre "sur le côté" (position latérale de sécurité) et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres ;
- si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de la langue)
Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera de lui-même et ne se souviendra de rien.

8 - L'enfant ou l'adulte a mal au ventre

Signes :

- a-t-il des nausées, envie de vomir et/ou de la diarrhée ?
- est-il chaud (fièvre) ?

Que faire ?

- rassurer, trouver une occupation ;
- proposer d'aller aux toilettes, si elles sont accessibles ou sur le récipient mis à disposition ;
- le laisser dans la position qu'il choisit spontanément ;
- si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

Remarque : signe très fréquent chez le jeune enfant, qui traduit le plus souvent une anxiété, une angoisse.

9 - Traumatismes divers

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie qui saigne ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple.

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le chef d'établissement.

ANNEXE 4

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION DES BLESSES

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

NOM DU BLESSE:

PRENOM :

Age :

SEXE : M – F

Maladies connues :.....
.....

Projet d'accueil individualisé (PAI) : oui – non

Cochez ce que vous avez observé :

- Répond
- Ne répond pas
- Réagit au pincement
- Ne réagit pas au pincement
- Difficultés à parler
- Difficultés à respirer
- Respiration rapide
- Plaies
- Membre déformé
- Mal au ventre
- Envie de vomir
- Vomissements
- Tête qui tourne
- Sueurs
- Pâleur
- Agitation
- Angoisse
- Pleurs
- Tremblements
- Autres
- Durée des signes observés

Fiche établie par :

Fonction :

Jour :

Heure :

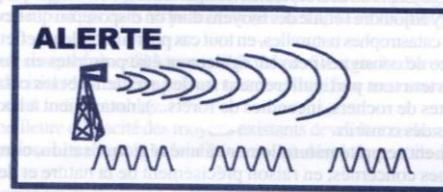
Notez ce que vous avez fait :.....

.....
.....

ANNEXE 5

INFORMATIONS AUX FAMILLES **Les bons reflexes en cas d'accident majeur**

En cas d'alerte



N'allez pas sur les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 1852 Mhz
FREQUENCE radio conventionnée par le préfet : France inter FM 89.7 ou 92.4
France Bleu Gironde FM 101.6 ou 100.1

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
Pour ne pas l'exposer ni vous exposer
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son établissement



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou
subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès
D'AUTRES PERSONNES, PAR EXEMPLE, GRACE A DES TELEPHONES MOBILES).